

République Française
Département PUY DE DOME
Commune de Chas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/05/2026

Référence
2026-033

Objet de la délibération
Acceptation de l'adhésion de la commune de BEAUREGARD L'EVEQUE au SIAREC pour la compétence Assainissement Collectif à compter du 01/01/2027

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Date de la convocation
27/04/2026

Date d'affichage
27/04/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU PUY DE DOME
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 6 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CHOUVY Pierre, Maire

Présents : Mmes : HUGUET Brigitte, MELESVILLE Marie, PERRAUDIN Nathalie, VILLENEUVE Catherine, MM : CHAPUIS Eric, CHOUVY Pierre, COUPERIER Lilian, PERRAUDIN Jean-François, THOMAS Patrick, VALLEIX Denis

Excusée : Mme FOURNET-FAYAS Noëlle qui a donné pouvoir à M. CHAPUIS Eric

A été nommé(e) secrétaire : HUGUET Brigitte

Objet de la délibération : Acceptation de l'adhésion de la commune de BEAUREGARD L'EVEQUE au SIAREC pour la compétence Assainissement Collectif à compter du 01/01/2027

Monsieur le Maire précise que la Commune de BEAUREGARD L'EVEQUE (par délibération du 10 décembre 2025) a demandé son adhésion au SIAREC pour la compétence Assainissement Collectif à compter du 1er janvier 2026.

Les membres du Comité Syndical du SIAREC, lors de la réunion du 19 février 2026, ont approuvé cette adhésion et validé la modification de l'annexe à l'article 2 des statuts en intégrant la commune de BEAUREGARD L'EVEQUE en compétence Assainissement Collectif.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres du SIAREC, doivent ratifier cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

D'approuver la demande d'adhésion de la Commune de BEAUREGARD L'EVEQUE au SIAREC à compter du 1er janvier 2027 et la modification de l'annexe à l'article 2 des statuts.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/05/2026
Le Maire
Pierre CHOUVY



République Française
Département PUY DE DOME
Commune de Chas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/05/2026

Référence
2026-034

Objet de la délibération
Élection des membres de la CAO et Finances

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Date de la convocation
27/04/2026

Date d'affichage
27/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU PUY DE
DOME
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 6 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CHOUVY Pierre, Maire

Présents : Mmes : HUGUET Brigitte, MELESVILLE Marie, PERRAUDIN Nathalie, VILLENEUVE Catherine, MM : CHAPUIS Eric, CHOUVY Pierre, COUPERIER Lilian, PERRAUDIN Jean-François, THOMAS Patrick, VALLEIX Denis

Excusée : Mme FOURNET-FAYAS Noëlle qui a donné pouvoir à M. CHAPUIS Eric

A été nommé(e) secrétaire : Mme HUGUET Brigitte

Objet de la délibération : Élection des membres de la CAO et Finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et finances, celle-ci devant être composée de 3 titulaires et de 3 suppléants. Le Maire est président de droit de la commission.

Les personnes suivantes sont élues à l'unanimité :

- **Titulaires** : Pierre CHOUVY, Brigitte HUGUET et Catherine VILLENEUVE
- **Suppléants** : Lilian COUPERIER, Éric CHAPUIS et Patrick THOMAS

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/05/2026
Le Maire
Pierre CHOUVY



République Française
Département PUY DE DOME
Commune de Chas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/05/2026

Référence
2026-035

Objet de la délibération
Désignation des référents Stop Ambroisie

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Date de la convocation
27/04/2026

Date d'affichage
27/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2026 et le 6 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CHOUVY Pierre, Maire

Présents : Mmes : HUGUET Brigitte, MELESVILLE Marie, PERRAUDIN Nathalie, VILLENEUVE Catherine, MM : CHAPUIS Eric, CHOUVY Pierre, COUPERIER Lilian, PERRAUDIN Jean-François, THOMAS Patrick, VALLEIX Denis

Excusée : Mme FOURNET-FAYAS Noëlle qui a donné pouvoir à M. CHAPUIS Eric

A été nommé(e) secrétaire : Mme HUGUET Brigitte

Objet de la délibération : Désignation des référents Stop Ambroisie

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer des référents Stop Ambroisie, il propose que ces référents soient :

- **Titulaire** : Pierre CHOUVY
- **Suppléant** : Patrick THOMAS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Monsieur le Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU PUY DE
DOME
Le :

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/05/2026
Le Maire
Pierre CHOUVY





Tel : 04 73 68 17 67
Département du Puy-de-Dôme
République Française

REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 063-216300962-20260506-2026045-DE

SEANCE DU 6 Mai 2026

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six
en exercice : 11 et le 6 Mai à 19 heures
Présents.....: 10
Votants.....: 11

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de **Monsieur Pierre CHOUVY, Maire**

Présents : Mmes : HUGUET Brigitte, MELESVILLE Marie,
PERRAUDIN Nathalie, VILLENEUVE Catherine, MM : CHAPUIS
Eric, CHOUVY Pierre, COUPERIER Lilian, PERRAUDIN
Jean-François, THOMAS Patrick, VALLEIX Denis

Date de la convocation :
27/04/2026

Excusée : Mme FOURNET-FAYAS Noëlle qui a donné pouvoir à M.
CHAPUIS Eric

Secrétaire de séance : Mme HUGUET Brigitte

Réf : 2026-036

OBJET : Désignation de la commission de contrôle CCID

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir la liste de proposition des personnes
appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID). Il propose les 24 personnes suivantes :

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse
Monsieur	COUPERIER	Lilian	02/08/1976	14 rue du Château d'eau
Madame	VILLENEUVE	Catherine	23/03/1959	10 rue du Haut Fort
Monsieur	CHAPUIS	Éric	29/11/1963	16 rue du Pré Batier
Madame	HUGUET	Brigitte	07/04/1957	7 rue de la Glacière
Monsieur	VALLEIX	Denis	12/05/1961	9 route de Chauriat
Madame	COUPERIER	Julie	22/05/1978	14 rue du Château d'eau
Madame	BANVILLET	Cécile	01/10/1972	6 rue du Haut Fort
Monsieur	BOUCHAUDY	Éric	06/07/1964	14 rue du Pré Batier
Monsieur	CHALARD	Bernard	01/08/1953	24 rue du Pré Batier
Monsieur	DAL MORO	Jean-Paul	20/01/1957	4 rue des Fichaux
Madame	DUTHEIL	Bernadette	11/11/1951	2 petite rue des Fichaux
Madame	DESSITE	Liliane	06/06/1950	1 route de Tinlhat
Monsieur	WARNIER	Jean-François	30/06/1961	28 rue du Fort
Monsieur	BOREL	Jean-Christophe	23/12/1965	9 chemin du Berger Haut 63117 CHAURIAT
Madame	CHIGROS	Christiane	19/02/1953	14 rue du Haut Fort

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le

Berger
Levalet

ID : 063-216300962-20260506-2026045-DE

Monsieur	ROCHE	Denis	09/03/1964	2 rue de la Colombière
Madame	BASTET	Yvonne	25/05/1949	6 rue Martagère
Madame	TRAJNA	Monique	06/03/1942	2 rue du Château
Madame	CHALARD	Alice	25/03/1981	2 rue Saint Martin
Monsieur	COGNERAS	Yves	16/05/1960	3 rue du Haut Fort
Madame	BLANC	Adrienne	14/06/1961	4 rue de la Petite Fontaine
Madame	SOUBEYROUX	Nathalie	10/09/1971	5 impasse des Jardins
Monsieur	LUCARD	Jean-Philippe	30/07/1963	4 route de Chauriat
Monsieur	DOUSSON	François	28/07/1988	16 route de Tlnhat

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures, Pour copie conforme
Le Maire, P. CHOUVY

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en Préfecture
le



République Française
Département PUY DE DOME
Commune de Chas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/05/2026

Référence
2026-037

Objet de la délibération
Acceptation Devis Alpha BTP

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Date de la convocation
27/04/2026

Date d'affichage
27/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2026 et le 6 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CHAPUIS Eric, Conseiller

Présents : Mmes : HUGUET Brigitte, MELESVILLE Marie, PERRAUDIN Nathalie, VILLENEUVE Catherine, MM : CHAPUIS Eric, CHOUVY Pierre, COUPERIER Lilian, PERRAUDIN Jean-François, THOMAS Patrick, VALLEIX Denis

Excusée : Mme FOURNET-FAYAS Noëlle qui a donné pouvoir à M. CHAPUIS Eric

A été nommé(e) secrétaire : Mme HUGUET Brigitte

Objet de la délibération : Acceptation Devis Alpha BTP

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au projet de vente de la parcelle B1572 de l'Impasse du puits, un devis a été demandé à l'entreprise Alpha BTP afin de procéder à une étude de sol.

Le montant de la prestation s'élève à 870€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026,
- de charger Monsieur Le Maire de signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/05/2026
Le Maire
Pierre CHOUVY

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU PUY DE
DOME
Le :

Et

Publication ou notification du :

